



Photo fournie par EDF Renewables Canada

Compte rendu de la période d'information publique

du 13 novembre au 13 décembre 2024

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande

Initiateur du projet : Parc éolien de la Madawaska S.E.C.



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le *projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande par Parc éolien de la Madawaska S.E.C.* a pris fin le 13 décembre 2024. Conformément au mandat qui lui a été confié le 9 octobre 2024 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Parc éolien de la Madawaska S.E.C. est issu d'un partenariat égalitaire entre EDF Renouvelables Canada inc., la Société de gestion éolienne de la Madawaska inc. (filiale d'Hydro-Québec) et l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., elle-même composée de la majorité des MRC et municipalités allant de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsiwekwik.

Le groupe propose le projet de parc éolien sur les territoires de la ville de Dégelis et de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande, dans la MRC de Témiscouata. D'une capacité maximale de 270 MW, le parc contiendrait 45 éoliennes de 6 MW chacune, réparties sur des terres publiques et privées, en secteurs forestier et agricole.

En plus des éoliennes, le projet nécessiterait un réseau de chemins, un réseau collecteur souterrain et un poste de raccordement au réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Un bâtiment de service (exploitation et maintenance), des mâts de mesure météorologique ainsi que des aires temporaires (stationnement, sablières, fabrication de béton de ciment), sont également prévus.

L'initiateur débiterait les travaux à l'été 2025 et prévoit que le parc éolien serait fonctionnel en décembre 2026. Le projet représente un coût de réalisation évalué à 800 millions de dollars. Dix emplois permanents seraient créés en phase d'exploitation, dont la durée est évaluée à 30 ans.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information, des conversations téléphoniques, des lettres et des messages électroniques adressés au BAPE, ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ Fonctionnement administratif et financier des partenaires
 - Conflit d'intérêt
 - Répartition des risques et responsabilités

- ▶ Montage financier du projet
 - Provenance des fonds
 - Utilisation des profits
 - Retombées économiques pour la communauté
- ▶ Coordination de la phase de construction (transport et avec le port de Gros-Cacouna)
- ▶ Relations avec les propriétaires privés et dédommagement
- ▶ Autorisations de la Commission de protection du territoire agricole
- ▶ Consultations (citoyens, communauté autochtone et les élus) et acceptabilité sociale
- ▶ Gestion des risques et assurances
- ▶ Impact sur la biodiversité, les insectes, les pollinisateurs
- ▶ Provenance des composantes : fiabilité, garanties
- ▶ Construction des chemins : entretien et partage de l'utilisation avec les citoyens
- ▶ Impacts cumulatifs des projets éoliens
 - Echelle spatiale et temporelle
- ▶ Espace de dégagement des érablières à proximité et prise en compte de leurs aménagements existants et à venir
- ▶ Propagation d'espèces exotiques envahissantes (terrestres et en milieu aquatique)
- ▶ Connectivité écologique
- ▶ Protection des chauves-souris et des oiseaux
- ▶ Prise en compte des changements climatiques dans la conception du projet
- ▶ Répercussions sur les traverses et cours d'eau (en aval)
- ▶ Gestion des matières résiduelles générées par la construction, l'entretien et le démantèlement du parc éolien
- ▶ Suivis environnementaux
- ▶ Démantèlement (impact environnemental, dalle de béton, déboisement)
- ▶ Évaluation des répercussions pour le Nouveau-Brunswick
- ▶ Création d'emploi, formation
- ▶ Déforestation

Visionner la [séance publique d'information](#) pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et Parc éolien de la Madawaska S.E.C. sur les sujets mentionnés ci-haut.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, la nation Wolastoqiyik Wampanoag était susceptible d'être touchée par le projet.

Un échange offrant la possibilité d'ouvrir un centre de consultation a eu lieu le 25 octobre 2024. Il s'est avéré qu'il était davantage pertinent pour la communauté de recevoir les informations de façon électronique pour faciliter le partage auprès de leurs membres. Les adresses courriels transmises par

le département des consultations et accommodements de la communauté ont ainsi été ajoutées à la liste d'envoi de façon à leur fournir les informations sur le projet et sur la période d'information publique.

Les activités d'information et de communication

La séance publique d'information

Date	Mardi 26 novembre 2024
Lieu	Hôtel 1212, 612, avenue Principale à Dégelis
BAPE : Animation	Véronique Beaulieu, conseillère en communication
BAPE : Modératrice	Josiane Ouellet, conseillère en communication
Initiateur du projet	Parc éolien de la Madawaska S.E.C.
Assistance en salle	45 personnes
Assistance en ligne	9 personnes
Durée	3 h 30
Nombre de questions posées	85

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

- Un [communiqué de presse](#) a été publié le 13 novembre 2024 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que le centre de consultation ouvert dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 26 novembre 2024, date de la séance publique d'information.

Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (www.ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes *Facebook*, *X* et *LinkedIn* pour informer la population.

Facebook – 6 627 abonnés – 5 publications et 2 diffusions

- Le nombre d'impression a été de 567 en moyenne par publication;
- Le BAPE a joint 218 personnes en moyenne par diffusion.

X – 3 586 abonnés – 5 publications

- Le nombre d'impression a été de 59 en moyenne par publication.

LinkedIn – 1 469 abonnés – 3 publications

- Le nombre d'impression a été de 305 en moyenne par publication.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 222 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE et par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, le BAPE a demandé aux 19 municipalités de la MRC touchée par le projet de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE. De celles-ci, les MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup, la ville de Dégelis, les municipalités de Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Juste-du-Lac, de Saint-Marc-du-Lac-Long, de Lejeune et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, ont partagé les informations entre autres sur leurs médias sociaux.

Les centres de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre de consultation	Adresse
Bibliothèque municipale	384, avenue Principale à Dégelis

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique. Celui-ci contenait une coquille dans la présentation de la date limite pour présenter une demande d'examen publique. Un erratum a donc été publié dans l'édition du 20 novembre.

Date	Hebdomadaire
6 novembre 2024 – publication de l'avis public	Journal <i>Info Dimanche</i>
20 novembre 2024 – erratum	Journal <i>Info Dimanche</i>

Relations avec les médias

Les relations de presse

Des courriels ciblés ont été envoyés le matin de la séance publique d'information aux médias ayant couvert le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Des journalistes de [montemiscouata.com](#), CHNC FM et du journal *Info Dimanche* ont reçu ces envois ciblés.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 26 novembre 2024, au total, 10 articles ont été publiés sur les sites Internet de [montemiscouata.com](#), CHNC FM, CIMT CHAU, Radio-Canada, *Le Soleil numérique* et du journal *Info Dimanche*. Ces articles ont d'abord traité de la description du projet en partageant les informations entourant la séance publique d'information à venir. À la suite de la séance publique d'information, les articles ont fait un retour sur celle-ci en relatant les différents thèmes qui y ont été abordés.

Québec, le 19 décembre 2024

Véronique Beaulieu, conseillère en communication et chargée du dossier